

NOXXON ANNONCE LA CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Nomination de Bryan Jennings au conseil d'administration par la nomination ferme du conseil de surveillance

Berlin, Allemagne, le 15 novembre 2021, 08h00 CET - NOXXON Pharma N.V. (Euronext Growth Paris : ALNOX), société de biotechnologie spécialisée dans le développement de traitements améliorés du cancer ciblant le microenvironnement tumoral (MET), annonce aujourd'hui la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société (AGE) le 15 décembre 2021, à 15h00 CET, dans les bureaux de Freshfields Bruckhaus Deringer LLP, Strawinskylaan 10, 1077 XZ à Amsterdam, Pays-Bas.

Faisant suite au communiqué de presse publié le 27 octobre 2021, cette AGE est convoquée pour nommer Bryan Jennings en tant que directeur statutaire supplémentaire de NOXXON Pharma N.V. par le biais de la nomination ferme du conseil de surveillance.

"NOXXON a fait d'énormes progrès en 2021, non seulement du point de vue de la recherche et du développement avec des données passionnantes générées avec NOX-A12 dans le cancer du cerveau, mais aussi en renforçant son conseil de surveillance avec des experts de renommée mondiale dans leurs domaines aidant grandement la société à façonner son avenir", a déclaré le Dr Maurizio PetitBon, président du conseil de surveillance de NOXXON. "Je suis ravi que Bryan Jennings nous rejoigne en tant que nouveau directeur financier et membre du conseil d'administration, car il possède l'expérience et l'esprit d'entreprise parfaits pour soutenir NOXXON dans sa mission."

En raison de la pandémie de coronavirus, l'AGE sera convoquée sous forme de réunion hybride. Le président de l'assemblée générale sera physiquement présent dans les bureaux susmentionnés de Freshfields Bruckhaus Deringer LLP, tandis que Bryan Jennings, les membres de la direction et du conseil de surveillance y participeront à distance.

Compte tenu des risques pour la santé publique liés à l'épidémie de COVID-19 et des mesures restrictives mises en œuvre aux Pays-Bas et dans le reste du monde pour réduire les rassemblements de personnes, la société invite ses actionnaires à ne pas assister en présentiel à l'AGE. Les actionnaires n'auront ainsi pas besoin d'être présent pour voter lors de l'AGE du 15 décembre 2021. La société recommande plutôt de fournir les instructions de vote par procuration. De plus amples informations sur le vote par procuration sont données dans l'avis de participation à cette AGE, disponible sur le site web de la société (www.noxxon.com).

La société reconnaît que les contraintes causées par la pandémie de COVID-19 limitent la présence physique de ses actionnaires à l'AGE et ainsi leur capacité à poser des questions lors de la réunion. Pour cette raison, les actionnaires qui décident de ne pas assister à l'AGE le 15 décembre 2021 à Amsterdam, aux Pays-Bas, et qui souhaitent toutefois soumettre des questions concernant les points à l'ordre du jour de l'AG, peuvent soumettre leurs questions par email à l'adresse shareholders@noxxon.com jusqu'à 17h00 CET le 12 décembre 2021. L'e-mail de soumission de cette ou ces questions doit inclure le nom, le prénom, le nombre d'actions détenues par l'actionnaire à la date d'enregistrement de l'AGE.

La documentation de l'AGE, c.-à-d. l'ordre du jour et les notes explicatives de l'ordre du jour, la description des principaux termes de la nomination de Bryan Jennings, les instructions et les documents pour la

participation et le vote à l'AGE sont disponibles sur le site web de la société. Ces documents sont également disponibles dans les bureaux de la société, Max-Dohrn-Strasse 8-10, 10589 Berlin, Allemagne, pour les actionnaires et les personnes ayant le droit d'assister à l'assemblée qui, sur demande, en recevront un exemplaire gratuit.

En vertu du droit néerlandais et des statuts de la société, les personnes habilitées à assister et à voter à l'AGE sont les actionnaires de la société (ce qui, aux fins de la présente communication, inclut les titulaires d'un droit d'usufruit de droit néerlandais) (i) enregistrés en tant qu'actionnaire dans l'un des registres d'administration des intermédiaires, indirectement participants à Euroclear France le 17 novembre 2021 (la date d'enregistrement) après que toutes les entrées de débit et de crédit aient été traitées conformément à la date d'enregistrement et (ii) aient informé la société avant le 8 décembre 2021 à 17h00 CET de leur présence par écrit ou par voie électronique (les coordonnées sont disponibles sur le site Internet de la société).

Pour plus d'informations, merci de contacter :

NOXXON Pharma N.V.

Aram Mangasarian, Ph.D.
Président Directeur Général
Tél. +49 (0) 30 726 247 0
amangasarian@noxxon.com

Relations avec les investisseurs et médias :

LifeSci Advisors

Guillaume van Renterghem
Tél. +41 (0) 76 735 01 31
gvanrenterghem@lifesciadvisors.com

NewCap

Arthur Rouillé
Tél. +33 (0) 1 44 71 00 15
arouille@newcap.fr

À propos de NOXXON

Les produits du portefeuille oncologique développé par NOXXON agissent sur le microenvironnement tumoral et le cycle immunitaire anticancéreux par la rupture de la barrière de protection tumorale et l'inhibition de la réparation tumorale. En neutralisant des chimiokines dans le microenvironnement tumoral, NOXXON développe une approche unique, pouvant être utilisée en combinaison avec d'autres approches thérapeutiques afin d'affaiblir les défenses de la tumeur contre le système immunitaire et renforcer l'effet du traitement. Son programme principal, NOX-A12, a d'ores et déjà généré des données cliniques finales à l'issue d'un essai de combinaison Keytruda® chez des patients atteints de cancer colorectal et pancréatique métastatique. NOXXON a présenté ces données au cours du congrès virtuel de l'ESMO en septembre 2020. En juillet 2021, la Société a annoncé son étude de phase 2, OPTIMUS, visant à évaluer plus en détail la sécurité et l'efficacité de NOX-A12 en association avec le produit phare de Merck, Keytruda® et deux régimes de chimiothérapie différents en tant que traitement de deuxième ligne chez des patients atteints de cancer pancréatique métastatique. Par ailleurs, l'association de NOX-A12 et d'une radiothérapie a reçu le statut de médicament orphelin aux États-Unis et dans l'Union Européenne pour le traitement de certains cancers du cerveau. De plus, les données intermédiaires issues du traitement des deux premières cohortes de l'essai GLORIA évaluant NOX-A12 en combinaison avec une radiothérapie chez des patients atteints d'un cancer du cerveau récemment diagnostiqué et qui ne pouvaient pas cliniquement bénéficier d'une chimiothérapie standard, ont permis de mettre en évidence une réduction constante des tumeurs et des réponses tumorales avérées dans cette population de patients. Le deuxième candidat médicament de la Société en phase clinique, le NOX-E36, agit sur le micro-environnement tumoral en ciblant le système immunitaire inné. NOXXON prévoit d'évaluer l'action de NOX-E36 chez les patients atteints de tumeurs solides. Plus d'informations sont disponibles sur : www.noxxon.com.

Keytruda® est une marque déposée de Merck Sharp & Dohme Corp.

Visitez NOXXON sur [LinkedIn](#) et [Twitter](#).

À propos de l'étude GLORIA

GLORIA (NCT04121455) est une étude de phase 1/2 menée par NOXXON, à un seul bras, avec escalade de dose, portant sur NOX-A12 en association avec l'irradiation chez des patients atteints de glioblastome (cancer du cerveau) en première intention et présentant un promoteur MGMT non-méthylé (résistant au chimiothérapie standard).

À propos de l'étude OPTIMUS

OPTIMUS (NCT04901741) est une étude de phase 2 ouverte à deux bras menée par NOXXON évaluant NOX-A12 en association avec le pembrolizumab et l'irinotecan nano-liposomal/5-FU/leucovorine ou la gemcitabine/nab-paclitaxel chez des patients atteints de cancer pancréatique métastatique à microsatellites stables.

Déclarations prospectives

Ce communiqué contient des déclarations prospectives ou des termes se rapportant aux développements futurs ou futurs, ainsi que les négations de telles formulations ou termes, ou une terminologie similaire. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. La société ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives, qui ne représente que l'état des choses le jour de la publication.